

## NOTE DE SYNTHÈSE MARCHÉ DOMESTIQUE DE BOIS

Accompagnement de 08 communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition bénéficiaires dans l'approvisionnement du marché domestique local en bois légal.



Photo 1 : Point de vente du bois à Nyambaka

Photo 2 : affiche d'information sur les activités de sensibilisation

### 1. Contexte et Justification de l'Action

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR<sup>1</sup>, qui s'articule autour de l'APVFLEGT<sup>2</sup>. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Même si les communes ne sont pas elles-mêmes de grands producteurs de bois, notamment en zones sèches, elles doivent s'organiser dès à présent pour le devenir. Ceci concerne aussi les autres acteurs locaux en mesure de planter et de promouvoir la production de produits forestiers. En réalité, la cause de la déforestation périurbaine et, selon les zones, de la désertification par la demande urbaine exponentielle, c'est l'exploitation anarchique des

(i) <sup>1</sup> PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) <sup>2</sup> APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

savanes arborées ou arbustives naturelles, lesquelles n'ont pas une très bonne capacité de régénération naturelle dès lors qu'elles ont été coupées et brûlées.

Les communes doivent organiser l'approvisionnement en bois de leurs propres marchés locaux. Ceci permettra une exploitation plus durable et qui respecte la législation en vigueur. A court terme, cet approvisionnement se fera à partir des savanes et forêts naturelles. A moyen terme, les plantations prendront progressivement le relais.

Dans ce contexte le projet a appuyé directement les communes pilotes dans le sens de la gestion durable de leurs espaces forestiers communaux ceci en accompagnant ces communes vers l'approvisionnement durable du marché domestique en bois légal.

## 2. Objectif de l'Action

L'objectif principal de cette activité a consisté à accompagner de 08 communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition bénéficiaires à l'identification, la mise en place et l'opérationnalisation d'un point officielle d'approvisionnement du bois de chauffe au bénéfice des populations

### 2.1. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par la présente activité ont été :

- Accompagner la commune à l'identification d'un point de vente du bois ;
- Publier une note de service ou délibération du conseil municipal identifiant le site de vente du bois ;
- Sensibiliser les vendeurs de bois sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente identifié ;
- Former le personnel communal (Comités Paysans Forêt –CPF-, agent communal) dans le suivi, le contrôle, la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, la production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, et sur l'intérêt de la préservation des ressources naturelles durables ;
- Mettre en place d'une plate-forme de gestion participative du bois dans la commune.

## 2. Méthodologie générale utilisée

**Comme méthodologie utilisé il a été question :**

### **1. De la Mise en place d'un point officielle d'approvisionnement du bois de chauffe par la commune au bénéfice des populations**

Dans cette activité nous avons travaillé de concert avec 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition pour créer un point officiel d'approvisionnement du bois de chauffe et charbon, il a été question de créer des espaces pour tous vendeurs de bois dans la commune et règlementer par un arrêté communal qui fixe les modalités

### **2. Accompagnement de 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition les communes bénéficiaires à l'identification et opérationnalisation d'un point de vente du bois. Publication d'une note de service ou délibération du conseil municipal**

Cette espace créer sont règlementer par un arrêté communal qui fixe les modalités de vente et les différentes taxes que pourront prélever la commune et le chef de poste forestier puis les relations de gestion entre les différentes parties prenantes.

### **3. Sensibilisation de vendeurs de bois des 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente**

Il a été question de sensibiliser les vendeurs de bois sur la nécessité de se regrouper et surtout de rejoindre le site de vente à cet effet des termes de références de sensibilisation ont été élaboré par la commune et les actions de sensibilisation ont été mené conjointement entre la commune, le CTFC, le chef de poste forestier.

### **4. Formation de bénéficiaires des 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition es communes bénéficiaires dans le suivi et le contrôle, formation le personnel communal (Comités Paysans Forêt –CPF-, agent communal) sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risque de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables.**

Il s'est agi dans cette activité d'élaborer des modules de formations sur les thèmes précité plus haut, le CTFC a assuré un accompagnement dans les formations dans ce contexte, les termes de références ont été élaborés conjointement entre la commune, le CTFC, et le chef de poste forestier pour la mise en œuvre efficace des activités de formation.

### **5. Mise en place d'une plate-forme de gestion participative du bois dans 08 Communes de la zone de savane sèches et 04 communes de la zone de transition**

Dans le souci de la pérennisation des activités, le CTFC a accompagné la mise en place d'une plate-forme au niveau de la commune qui a pour but d'assurer la gestion participative de l'exploitation raison du bois dans la commune. Nous avons aussi Accompagné cette plateforme à suivre le processus d'obtention d'un acte de création d'un arrêté municipal et préfectoral et cadastral de création du site de vente du bois communal.

### 3. Résultats obtenus

Les résultats obtenus au terme de l'action sont les suivants :

#### 3.1 Zone de Savane sèche

Zone de Savane Sèche	Mokolo	Koza	Mogodé	Guémé	Pitoa	Waza	Yagoua	Lagdo	Total
Nombre de point officiel d'approvisionnement du bois de chauffe par la commune au bénéfice des populations	3	1	2	1	2	1	1	3	14
Nombre de vendeurs de bois sensibilisé des 08 Communes de la zone de savane sèches sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente	25	36	42	46	55	26	29	43	302
Hommes	16	28	29	42	53	18	13	35	234
Femmes	9	8	13	4	2	8	16	8	68
Nombre de personnes formé sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables.	25	45	30	46	30	27	29	70	302
Femmes	9	37	1	4	1	8	13	54	127
Hommes	16	8	29	42	29	19	16	16	175
Nombre de plate-forme de gestion participative du bois dans 08 Communes de la zone de savane sèches et 04Z communes de la zone de transition	11	9	10	10	20	15	10	11	96
Hommes	7	8	8	8	19	10	8	7	75

Femmes	4	1	2	2	1	5	2	4	21
--------	---	---	---	---	---	---	---	---	----

### 3.2 Zone de transition

Zone transition	Bgte	Ndiki	Nybka	Dimako	Total
Nombre de vendeurs de bois sensibilisé 04 communes de la zone de transition sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente	50	50	107	55	262
<b>Hommes</b>	45	46	64	50	205
<b>Femmes</b>	5	04	43	5	57
Nombre de point officiel d'approvisionnement du bois de chauffe par la commune au bénéfice des populations	1	1	3	1	6
Nombre de personnes formé sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables.	48	50	107	55	260
<b>Hommes</b>	40	46	64	50	200
<b>Femmes</b>	8	04	43	5	60
Nombre de personnes constituant la plateforme de gestion participative du bois dans 08Communes de la zone de savane sèches et 04communes de la zone de transition	15	12	15	11	53
<b>Hommes</b>	9	8	10	10	37
<b>Femmes</b>	6	4	5	1	16

➤ **Nombre de point officiel d’approvisionnement du bois de chauffe par la commune au bénéfice des populations**

Cette activité a permis d’identifier 20 points officiels d’approvisionnement du bois de chauffe dans l’ensemble des 08 communes de la zone de savane sèche et 06 sites dans les 04 communes de la zone de transition. Les sectoriels (MINFOF, MINDEDEP) ont été impliqués dans le choix des sites et ont tous donné des avis techniques favorables, certains sites comme celui de Yele dans la commune de Mogodé qui relevait du patrimoine de l’Etat, le sous-préfet a signé une attestation de cessation au profit de l’implantation du marché légal. Les chefs de village ont tous été d’accord de céder les espaces et sont très disponibles pour accompagner le processus d’immatriculation.

Les sites choisis ont tenu compte des critères de proximité avec les habitations, les superficies varient entre 0,2 ha à 0,5ha.

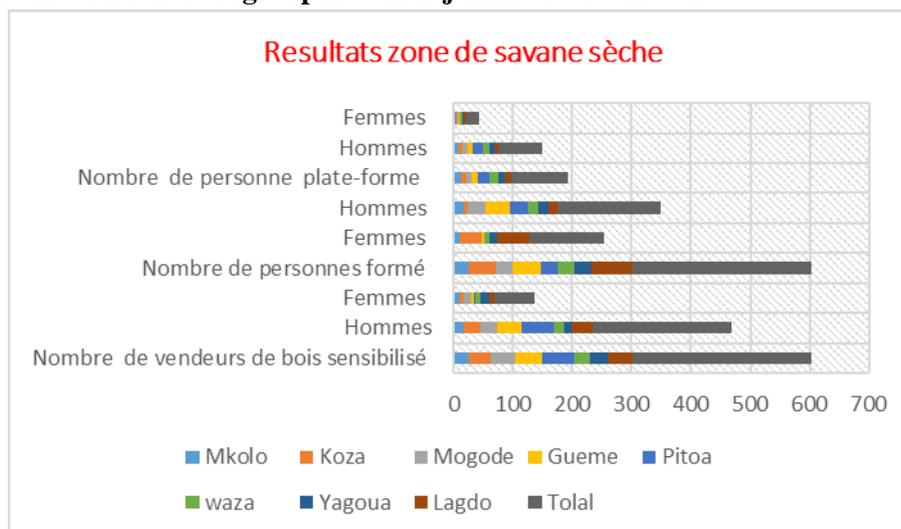


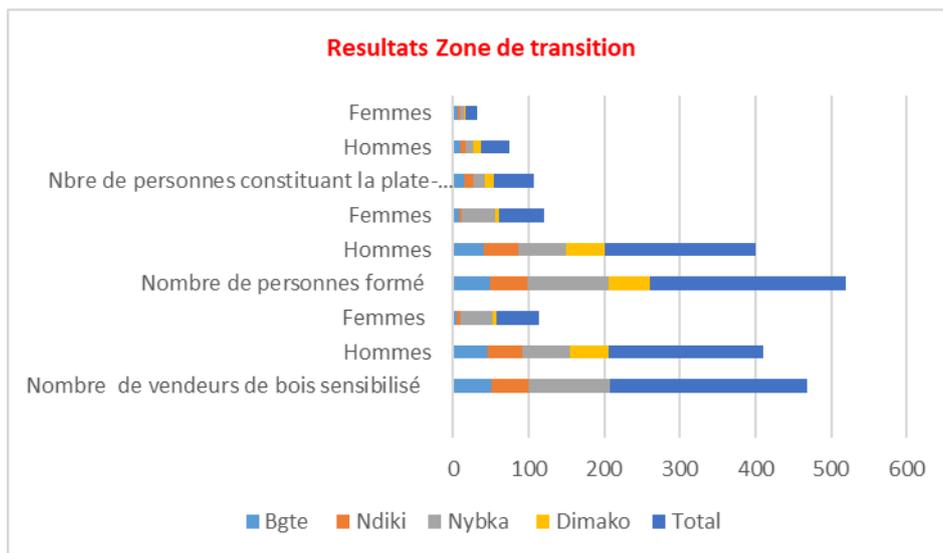
Photo 2 marché de bois a Lagdo et transport du bois pour le marché



Photo 3 : Site identifié pour le marché du bois à Waza

➤ **Nombre de vendeurs de bois sensibilisé des 08 Communes de la zone de savane sèches sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente**



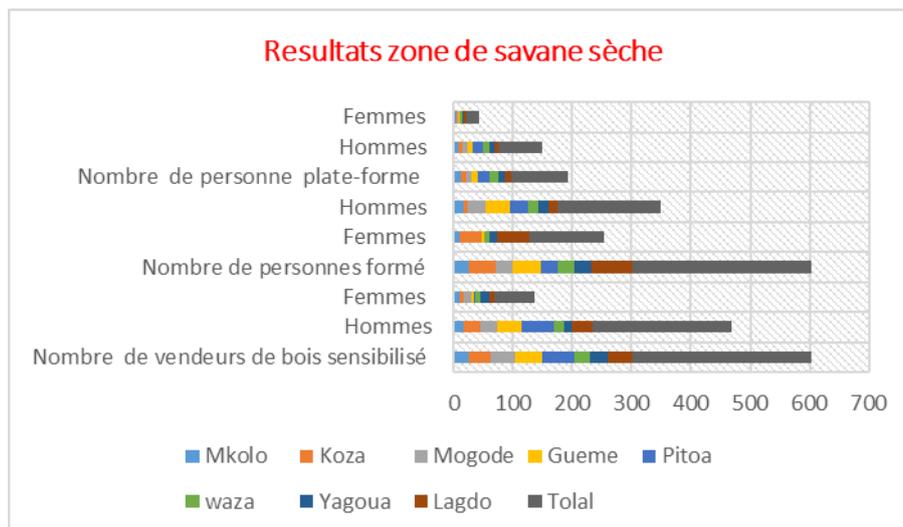
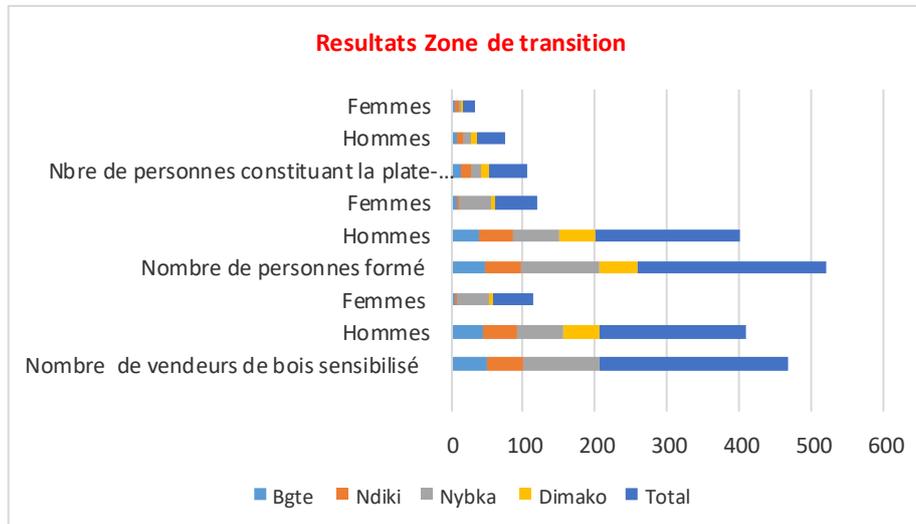


Ce graphique montre que, 302 vendeurs de bois donc 234 hommes et 72 femmes dans 08 communes de la zone de savane sèche et 262 vendeurs de bois donc 205 hommes et 57 femmes ont été sensibilisé sur la nécessité de se regrouper et de rejoindre le site de vente qui a été identifié à l'avance, on a noté aussi un très grand engouement auprès des vendeurs du bois qui ont trouvé cette activité très nécessaire. Le nombre très faible constaté dans la mobilisation des femmes s'explique par le fait de sa complexité mais grâce au sensibilisation les femmes vont s'y mettre en grand nombre dans toutes les communes



**Photo 4 : Visite de site dans la commune de Yagoua**

- **Nombre de personnes formé sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables.**



Le présent graphique révèle que : 302 personnes au total dans les 08 communes de savane sèche parmi lesquels 127 hommes et 175 femmes et 260 personnes donc 200 hommes et 60 femmes dans la zone de transition ont été formé sur la gestion et l'aménagement des sites de vente du bois, les risques de coupe illégale du bois, production et vulgarisation des foyers améliorés, l'utilisation d'autres sources d'énergie en dehors du bois, intérêt de la préservation des ressources naturelles durables.

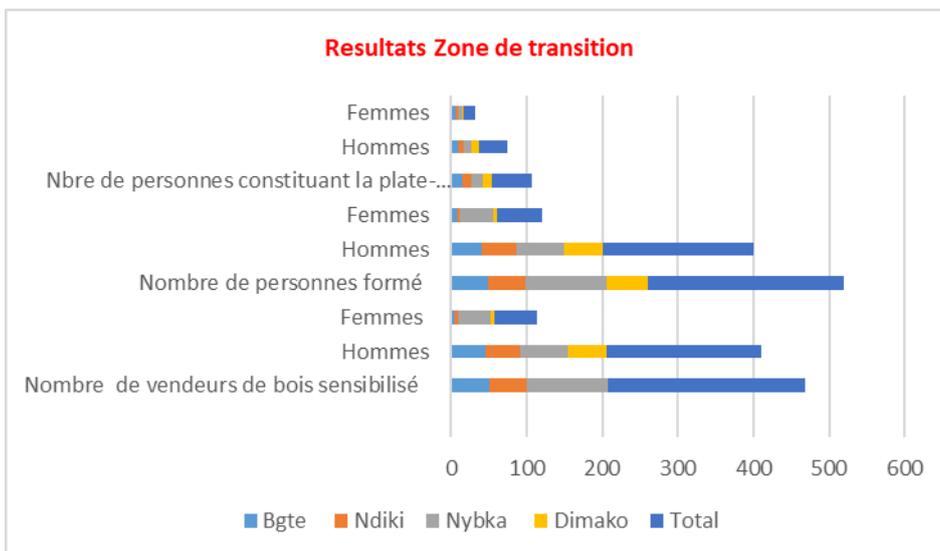
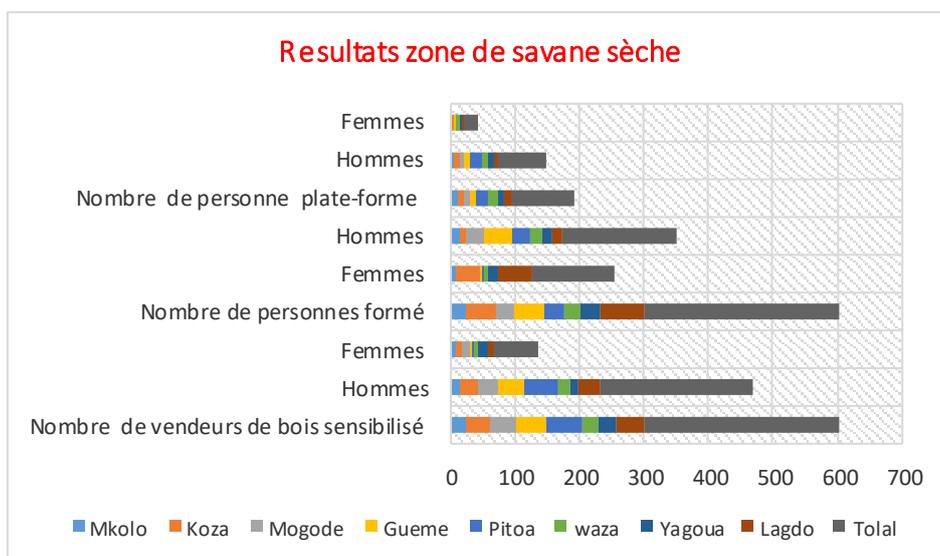


Photo 7 : Participants à la formation des vendeurs de bois



photo 8 : power point de présentation

➤ **Nombre de plate-forme de gestion participative du bois dans 08 Communes de la zone de savane sèches et 04Z communes de la zone de transition**



Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la plateforme des acteurs de la filière bois impliqués dans la gestion des marchés domestiques de bois légal, les représentants des différents maillons de la chaîne de valeur ont été invités. Dans un premier temps il leur a été expliqué la nécessité de mettre en place un cadre d'échange au sein duquel les contraintes majeures liées à l'occupation, à la gestion et à l'approvisionnement des marchés seront débattus. Au moins 96 de personnes donc 75 hommes et 21 femmes ont constitué l'ossature de la plate-forme de gestion participative du bois dans les 08 Communes de la zone de savane sèches et 02 communes de la zone de transition et 53 hommes donc 37 hommes et 16 femmes dans les 04 communes zone de transition.



Photo 9 : membres de la plateforme



Photo 10 : vendeurs de bois dans la commune de Waza

14 arrêtés municipaux et 08 préfectoraux sont en cours de production dans toutes les communes, et ces décisions municipal seront soumis pour une délibération par les conseillers municipaux et la signature du maire.

#### 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Les différentes activités qui ont été misent en œuvre au sein des 08 communes de zones de savanes sèches et 04 communes de transition permettront à court, à moyen terme et à long terme de lutter contre la déforestation périurbaine et l'exploitation anarchiques des savanes arborées et arbustives naturelles et favorisera la régénération naturelle, Ils permettront aux communes de bien organiser l'approvisionnement en bois et de leurs propres marchés locaux ce qui favorisera une exploitation plus durable qui respecte la législation en vigueur. Même si les communes ne sont pas elles-mêmes de grands producteurs de bois, notamment en zones sèches, elles doivent s'organiser dès à présent pour le devenir. En réalité, la cause de la déforestation périurbaine et, selon les zones, de la désertification est la demande urbaine en bois qui exponentielle.

##### **Comme recommandations il faudrait que :**

- Les actions de sensibilisation puissent se poursuivre au point d'atteindre un public assez large au sein de la Commune.
- Les communes doivent pour au moins trois ans être accompagnées dans l'opérationnalisation des marchés de bois légal car il est difficile pour ces institutions de faire fonctionner un marché sur un court terme.
- Les missions d'accompagnement devront être continue pour rendre les marchés opérationnels
- Dans le sens de la pérennisation des activités, les communes pourront rechercher des financements extérieurs pour la mise en œuvre du plan d'action élaborer par les membres de la plateforme.